



Litige avec mon bailleur et propriétaire

Par **jennifer**, le **14/06/2010** à **21:07**

Bonjour,rnrnJ'ai emménagé dans mon appartement en février 2009. Depuis nous avons eu que des problème.rnrnTout d'abords il y a des odeur d'égouts dans la salle de bain : réponse du bailleur: ils ne peuvent rien faire, il faut voir avec la mairie. Ils nous ne l'ont pas mentionné lors de la visite.rnrn2eme: la plomberie est défectueuse en tout point. Nous avons eu un premier dégât des eaux par le plafond de nos toilettes le 1er avril. rnrnLes robinets de salle de bain et cuisine ne fonctionnent pas correctement, le lavabo de ma salle de bain fuit par en-dessous, je les ai prévus par lettre recommandée en avril mais aucune action n'a été au jour d'aujourd'hui.rnrnLeur réponse: je dois les relancer si je ne vois le plombier arriver!rnrn3eme soucis: je viens de recevoir une lettre de Semidao, qui me dit que j'ai dépensé 142 m3 d'eau en un trimestre.....rnrnNous avons vérifié notre compteur, il ne s'agit pas d'une fuite en continue.rnrnIl y a quelques mois, en rentrant chez nous, tout le bas de l'immeuble (contenant que 4 locataires donc 4 compteurs d'eau) était inondé et un monsieur était en train de réparer la fuite au compteur, je pense qu'il s'agissait du mien (je ne vois pas d'autres explications), me propriétaire n'a donc pas prévenu.rnrn- De plus, nous payons 30 euros de charges, nous ne voyons jamais de femme de ménage, l'entrée est toujours sale, lorsque j'en ai parlé au bailleur, le lendemain, le propriétaire a mis un mot sur la porte d'entrée en nous disant en gros que si nous sommes pas contents, il augmenterait les charges!!rnrnNous voulons quitter cet appartement (maison de village partagée en 3 appartements et 1 magasin) au plus vite car entre tous ces soucis, la plomberie, l'odeur, je ne peux plus vivre ici.rnrnQuels conseils donneriez-vous? Avons-nous le droit de ne plus payer le loyer? que faire pour être sûrs de récupérer ma caution?rnrnJe n'en peux plus,rnrnmerci par avance de votre réponse

Par **fabienne034**, le **15/06/2010** à **07:18**

BONJOUR? rnrnVOUS DEVEZ FAIRE UNE RÉSILIATION DE BAIL AVEC UN D2LAI DE
TROIS MOISrnrnpour avoir des modèles gratuits
rnrn<http://www.fbls.net/lettrelocataire.htm>rnrnensuite pour la caution c'est interdit de ne payer
le loyer mais vous éviterez le tribunal pour devoir la réclamer surtout vu les desordresrnrnpour
tout savoir sur le droit du bail de logementrnrn<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par **jeetendra**, le **15/06/2010** à **08:15**

[fluo]ADIL DE L'ISERE[/fluo]rnrnGRENOBLE :rnrn2bl Maréchal Joffrern38000
GRENOBLernTél : 04.76.53.37.30rnrnBOURGOIN JALLIEU :rnrn1 rue Buffon BT les
Bouleauxrn38 300 BOURGOIN JALLIEUrnTél : 04.74.93.92.61rnrnBonjour, prenez contact
avec l'Association ADIL de défense des locataires proche de votre domicile, ils tiennent des
permanences juridiques à l'attention des locataires et vous aideront à trouver une solution
satisfaisante, courage à vous, bonne journée.